



Mandat de gestion: risques maîtrisés?

Par **jerem555**, le **15/02/2013** à **04:53**

Bonjour,

Un ancien collègue qui a quitté mon entreprise il y a quelques années m'a proposé de me lancer en tant qu'associé dans la création d'un mandat de gestion pour le compte d'une société spécialisée dans la décoration et les produits saisonniers. Cette future société sera sous statut S.A.R.L. et le gérant et son associé auraient un statut salarié au sein de l'entreprise.

Quels sont les risques liés à la création de cette sarl? il s'agit d un mandat de gestion et non d'une franchise (les locaux et les stocks restent la propriété de la S.A.S principale).

Quel pourrait etre l'apport minimal pour devenir actionnaire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Legalacte**, le **15/02/2013** à **14:01**

Bonjour,

les risques seront limités à vos apports, sauf si vous donnez une caution à titre personnelle. Par contre pour le montant du capital, il n'est pas possible de répondre sans tous les renseignements financiers requis pour la création de cette SARL.